



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 2 février 2017

Convocation des conseillers :

le 2 février 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 février 2017

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Daniel Codello, Echevins, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Georges Mïscho, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Echevins, Francis Maroldt, Astrid Freis, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7.3. Création de deux postes d'assistants sociaux; avis

Considérant que la maternité de la dame Linda Schranck et le droit au congé de maternité y afférant débute le 4 avril 2017;

Vu la demande accordée de congé parental à temps plein consécutif au congé de maternité d'une durée de 6 mois;

Vu le droit à la retraite de Mme Marie-Paule Karier à faire valoir au 1er février 2019;

Considérant que l'Office Social a décidé de créer un poste de fonctionnaire communal dans la carrière de l'assistant social permettant de remplacer le congé de maternité de Mme Linda Schranck et de remplacer Mme Marie-Paule Karier lors de son départ à la retraite;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale qui octroie la prise en charge à parts égales de l'Etat et de la commune des frais de personnel à hauteur d'un quote-part de 1/6000 habitants pour le personnel d'encadrement social,

Considérant que l'augmentation constante de la population de la Ville d'Esch-sur-Alzette qui atteint 34.410 habitants au 17 janvier 2017 (+16% depuis le 1er janvier 2009. Source : Bureau de la population AC Esch/Alzette), et que le seuil des 36.000 habitants sera prévisiblement atteint d'ici 2019;

Considérant que contraire au bon fonctionnement de recruter du personnel à 0,75 emploi temps plein, l'Office Social a également décidé de créer un poste de fonctionnaire communal dans la carrière de l'assistant social à temps plein prévoyant l'augmentation de la population et l'atteinte du seuil des 36.000 habitants;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**avise favorablement
et à l'unanimité**

la création à l'Office Social de la Ville d'Esch, sous le régime du fonctionnaire communal, deux (2) postes d'assistants sociaux.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 13.02.2017

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre

 